



COMMUNIQUÉ

La Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. a participé à deux réunions avec les Ministères des Transports, du Travail, Matignon et les employeurs les 14 et 24 mars 2025.

Les propositions de l'État pour respecter ses engagements vis-à-vis de la réforme des retraites ne sont pas satisfaisantes dans l'immédiat.

Par conséquent, la Fédération a formulé trois propositions à l'État autour de la pénibilité et de l'amiante.

La Fédération laisse une semaine à l'État pour nous apporter des réponses concrètes.

Auquel cas l'Assemblée Générale de ce jour a validé un nouveau préavis de grève suivant :

- Arrêt des heures supplémentaires et shifts exceptionnels à compter du 1^{er} avril 2025.
- 72 heures d'arrêt de travail les 2, 3 et 4 avril avec opération « Ports Morts » le 2 avril.
- 48 heures d'arrêt de travail toutes les semaines suivantes. Nous informerons chaque jeudi précédant chaque semaine des dates choisies.

La Fédération espère que le gouvernement nous apportera une réponse concrète à nos propositions afin de poursuivre nos négociations avec les employeurs dans un climat apaisé.

La Fédération informe la presse qu'elle ne répondra pas aux sollicitations dans l'immédiat.

Montreuil, le 25 mars 2025.

Adresser le courrier à :

Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. Case 424 - 93514 Montreuil Cedex

Téléphone 01 55 82 89 30 - Mail : contact@portsetdocks.org

SIRET : 784 449 787 00026 - IBAN : FR76 4255 9100 0008 0028 5414 955